

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI

**Arrêté du 24 juin 2009 fixant la liste des zones d'emploi éligibles au titre de l'année 2009 au crédit de taxe professionnelle en application du 2° du II de l'article 1647 C *sexies* du code général des impôts**

NOR : ECEL0912517A

La ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat,

Vu le code général des impôts, notamment son article 1647 C *sexies* ;

Vu le décret n° 2005-488 du 18 mai 2005 fixant la date d'appréciation des références statistiques utilisées pour la détermination des vingt zones d'emploi reconnues en grande difficulté éligibles au crédit d'impôt de taxe professionnelle mentionnées au II de l'article 1647 C *sexies* du code général des impôts et modifiant l'annexe III à ce code, notamment son article 2,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Pour l'application au titre de l'année 2009 du crédit de taxe professionnelle institué par l'article 1647 C *sexies* du code général des impôts, la liste et la composition communale des zones d'emploi dans lesquelles des restructurations industrielles en cours risquent d'altérer gravement la situation de l'emploi figurent en annexe au présent arrêté.

**Art. 2.** – Le directeur général des finances publiques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 juin 2009.

*La ministre de l'économie,  
de l'industrie et de l'emploi,*  
CHRISTINE LAGARDE

*Le ministre du budget, des comptes publics,  
de la fonction publique  
et de la réforme de l'Etat,*  
ERIC WOERTH

## A N N E X E

COMPOSITION COMMUNALE DES ZONES D'EMPLOI ÉLIGIBLES AU CRÉDIT DE TAXE PROFESSIONNELLE  
AU TITRE DE L'ANNÉE 2009 EN APPLICATION DU 2° DU II DE L'ARTICLE 1647 C *SEXIES*

### RÉGION ALSACE

#### Zone d'emploi d'Altkirch (109 communes)

Altenach ; Altkirch ; Ammerzwiler ; Aspach ; Ballersdorf ; Balschwiller ; Bellemagny ; Bendorf ; Berentzwiler ; Bettendorf ; Bettlach ; Biederthal ; Bisel ; Bouxwiller ; Bréchaumont ; Bretten ; Buethwiller ; Carspach ; Chavannes-sur-l'Étang ; Courtavon ; Dannemarie ; Diefmatten ; Durlinsdorf ; Durmenach ; Eglingen ; Elbach ; Emlingen ; Eteimbes ; Falkwiller ; Feldbach ; Ferrette ; Fislis ; Franken ; Friesen ; Fulleren ; Gildwiller ; Gommersdorf ; Grentzingen ; Guevenatten ; Hagenbach ; Hausgauen ; Hecken ; Heidwiller ; Heimersdorf ; Heiwiler ; Henflingen ; Hindlingen ; Hirsingue ; Hirtzbach ; Hundsbach ; Illfurth ; Jettingen ; Kiffis ; Koestlach ; Largitzen ; Levoncourt ; Liebsdorf ; Ligsdorf ; Linsdorf ; Lucelle ; Luemschwiller ; Lutter ; Magny ; Manspach ; Mertzen ; Moernach ; Montreux-Jeune ; Montreux-Vieux ; Mooslargue ; Muespach ; Muespach-le-Haut ; Oberdorf ; Oberlarg ; Obermorschwiller ; Oltingue ; Pfetterhouse ; Raedersdorf ; Retzwiller ;

Riespach ; Romagny ; Roppentzwiller ; Ruederbach ; Saint-Bernard ; Saint-Cosme ; Saint-Ulrich ; Schwoben ; Seppois-le-Bas ; Seppois-le-Haut ; Sondersdorf ; Spechbach-le-Bas ; Spechbach-le-Haut ; Steinsoultz ; Sternenberg ; Strueth ; Tagolsheim ; Tagsdorf ; Traubach-le-Bas ; Traubach-le-Haut ; Ueberstrass ; Valdieu-Lutran ; Vieux-Ferrette ; Waldighofen ; Walheim ; Werentzhouse ; Willer ; Winkel ; Wittersdorf ; Wolfersdorf ; Wolschwiller.

### **Zone d'emploi de Mulhouse (59 communes)**

Baldersheim ; Bantzenheim ; Battenheim ; Blodelsheim ; Bruebach ; Brunstatt ; Chalampé ; Didenheim ; Dietwiller ; Ensisheim ; Eschentzwiller ; Flaxlanden ; Froeningen ; Galfingue ; Geispitzen ; Habsheim ; Heimsbrunn ; Hirtzfelden ; Hochstatt ; Hombourg ; Illzach ; Kembs ; Kingersheim ; Koetzingue ; Landser ; Lutterbach ; Magstatt-le-Bas ; Magstatt-le-Haut ; Morschwiller-le-Bas ; Mulhouse ; Munchhouse ; Niffer ; Ottmarsheim ; Petit-Landau ; Pfastatt ; Pulversheim ; Rantzwiller ; Réguisheim ; Reiningue ; Richwiller ; Riedisheim ; Rixheim ; Roggenhouse ; Ruelisheim ; Rumersheim-le-Haut ; Sausheim ; Schlierbach ; Sierentz ; Staffelfelden ; Steinbrunn-le-Bas ; Steinbrunn-le-Haut ; Uffheim ; Wahlbach ; Waltenheim ; Wittelsheim ; Wittenheim ; Zaessingue ; Zillisheim ; Zimmersheim.

## RÉGION AQUITAINE

### **Zone d'emploi de Lacq-Orthez (112 communes)**

Abidos ; Abitain ; Abos ; Andrein ; Angous ; Araujuzon ; Araux ; Argagnon ; Arnos ; Arthez-de-Béarn ; Artix ; Athos-Aspis ; Audaux ; Auterrievie ; Autevielle-Saint-Martin-Bideren ; Baigts-de-Béarn ; Balansun ; Barraute-Camu ; Bastanès ; Bellocq ; Bérenx ; Bésingrand ; Biron ; Bonnut ; Boumourt ; Bugnein ; Burgaronne ; Carresse-Cassaber ; Castagnède ; Casteide-Cami ; Casteide-Candau ; Castetbon ; Castétis ; Castetnau-Camblong ; Castetner ; Castillon (canton d'Arthez-de-Béarn) ; Charre ; Cuqueron ; Doazon ; Dognen ; Escos ; Espiute ; Etcharry ; Gestas ; Guinarthe-Parenties ; Gurs ; Hagetaubin ; L'Hôpital-d'Orion ; Jasses ; Laà-Mondrans ; Laàs ; Labastide-Villefranche ; Labeyrie ; Lacadée ; Lacq ; Lagor ; Lahontan ; Lahourcade ; Lanneplàà ; Lay-Lamidou ; Léren ; Lichos ; Loubieng ; Lucq-de-Béarn ; Maslacq ; Méritein ; Mesplède ; Monein ; Mont ; Montfort ; Mourenx ; Nabas ; Narp ; Navarrenx ; Noguères ; Ogenne-Camptort ; Oraàs ; Orion ; Orriule ; Orthez ; Os-Marsillon ; Ossens ; Osserain-Rivareyte ; Ozenx-Montestrucq ; Parbayse ; Pardies ; Poey-d'Oloron ; Préchacq-Navarrenx ; Puyoô ; Ramous ; Rivehaute ; Saint-Boès ; Saint-Dos ; Saint-Girons-en-Béarn ; Saint-Gladie-Arrive-Munein ; Saint-Médard ; Saint-Pé-de-Léren ; Salies-de-Béarn ; Salles-Mongiscard ; Sallespisse ; Sarpourenx ; Saucède ; Sault-de-Navailles ; Sauvelade ; Sauveterre-de-Béarn ; Serres-Sainte-Marie ; Sus ; Susmiou ; Tabaille-Usquain ; Urdès ; Viellenave-de-Navarrenx ; Vielleségure.

## RÉGION AUVERGNE

### **Zone d'emploi de Thiers (27 communes)**

Arconsat ; Aubusson-d'Auvergne ; Celles-sur-Durolle ; Chabreloche ; Courpière ; Dorat ; Escoutoux ; Estandeuil ; Fayet-le-Château ; La Monnerie-le-Montel ; Néronde-sur-Dore ; Orléat ; Palladuc ; Peschadoires ; Saint-Dier-d'Auvergne ; Sainte-Agathe ; Saint-Flour ; Saint-Jean-des-Ollières ; Saint-Rémy-sur-Durolle ; Saint-Victor-Montvianeix ; Sauviat ; Sermentizon ; Thiers ; Trézioux ; Viscomtat ; Vollore-Montagne ; Vollore-Ville.

## RÉGION BASSE-NORMANDIE

### **Zone d'emploi de Vire (94 communes)**

Barenton ; La Bazoge ; Beauficel ; Beaulieu ; Beaumesnil ; Bellefontaine ; Le Bény-Bocage ; Bion ; Boisyvon ; Brouains ; Burcy ; Bures-les-Monts ; Campagnolles ; Campeaux ; Carville ; Champ-du-Boult ; La Chapelle-Cécelin ; Chasseguey ; Chaulieu ; Chênedollé ; Chérencé-le-Roussel ; Coulonces ; Coulouvray-Boisbenâtre ; Courson ; Le Désert ; Etouvy ; La Ferrière-Harang ; Fontenay ; Fontenermont ; Le Fresne-Poret ; Le Gast ; Gathemo ; Ger ; La Graverie ; Juvigny-le-Tertre ; Landelles-et-Coupigny ; Lingéard ; Maisoncelles-la-Jourdan ; Malloué ; Le Mesnil-Adelée ; Le Mesnil-Benoist ; Le Mesnil-Caussois ; Mesnil-Clinchamps ; Le Mesnil-Gilbert ; Le Mesnil-Rainfray ; Le Mesnil-Robert ; Le Mesnil-Tôve ; Mont-Bertrand ; Montamy ; Montchamp ; Montchauvet ; Mortain ; Le Neufbourg ; Notre-Dame-du-Touchet ; Perriers-en-Beauficel ; Pont-Bellanger ; Pont-Farcy ; Presles ; Le Reculey ; Reffuveille ; Romagny ; Roullours ; Saint-Aubin-des-Bois ; Saint-Barthélemy ; Saint-Charles-de-Percy ; Saint-Clément-Rancoudray ; Saint-Cyr-du-Bailleul ; Saint-Denis-Maisoncelles ; Saint-Georges-de-Rouelley ; Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont ; Saint-Jean-du-Corail ; Saint-Laurent-de-Cuves ; Saint-Manvieu-Bocage ; Saint-Martin-des-Besaces ; Saint-Martin-Don ; Saint-Martin-le-Bouillant ; Saint-Maur-des-Bois ; Saint-Michel-de-Montjoie ; Saint-Ouen-des-Besaces ; Saint-Pierre-Tarentaine ; Saint-Pois ; Saint-Sever-Calvados ; Sainte-Marie-Laumont ; Sainte-Marie-Outre-l'Eau ; Sept-Frères ; Sourdeval ; Le Tourneur ; Truttemer-le-Grand ; Truttemer-le-Petit ; Vaudry ; Vengeons ; Viessoix ; Villechien ; Vire.

## RÉGION BRETAGNE

**Zone d'emploi de Fougères (47 communes)**

Antrain ; Baillé ; La Bazouge-du-Désert ; Bazouges-la-Pérouse ; Beaucé ; Billé ; La Chapelle-Janson ; Le Châtellier ; Chauvigné ; Coglès ; Combourtille ; Dompierre-du-Chemin ; Le Ferré ; Fleurigné ; La Fontenelle ; Fougères ; Javené ; Laignelet ; Landéan ; Lécousse ; Le Loroux ; Louvigné-du-Désert ; Luitré ; Marcillé-Raoul ; Mellé ; Monthault ; Montours ; Noyal-sous-Bazouges ; Parcé ; Parigné ; Poilley ; Rimou ; Romagné ; Saint-Brice-en-Coglès ; Saint-Etienne-en-Coglès ; Saint-Georges-de-Reintembault ; Saint-Germain-en-Coglès ; Saint-Hilaire-des-Landes ; Saint-Marc-le-Blanc ; Saint-Ouen-la-Rouërie ; Saint-Rémy-du-Plain ; Saint-Sauveur-des-Landes ; La Selle-en-Coglès ; La Selle-en-Luitré ; Le Tiercent ; Tremblay ; Villamée.

## RÉGION CENTRE

**Zone d'emploi d'Issoudun (51 communes)**

Aize ; Ambrault ; Anjouin ; Bagneux ; Bommiers ; Les Bordes ; Brives ; Buxeuil ; Chabris ; La Champenoise ; La Chapelle-Saint-Laurian ; Chouday ; Condé ; Diou ; Dun-le-Poëlier ; Fontenay ; Giroux ; Guilly ; Issoudun ; Liniez ; Lizeray ; Luçay-le-Libre ; Menetou-sur-Nahon ; Ménétréols-sous-Vatan ; Meunet-Planches ; Meunet-sur-Vatan ; Migny ; Neuvy-Pailloux ; Orville ; Parpeçay ; Paudy ; Poulaines ; Pruniers ; Reboursin ; Reuilly ; Saint-Aoustrille ; Saint-Aubin ; Saint-Christophe-en-Bazelle ; Saint-Florentin ; Saint-Georges-sur-Arnon ; Saint-Pierre-de-Jards ; Saint-Valentin ; Sainte-Cécile ; Sainte-Fauste ; Sainte-Lizaigne ; Ségry ; Sembleçay ; Thizay ; Varennes-sur-Fouzon ; Vatan ; Vouillon.

**Zone d'emploi de Pithiviers (86 communes)**

Andonville ; Aschères-le-Marché ; Ascoux ; Attray ; Audeville ; Augerville-la-Rivière ; Aulnay-la-Rivière ; Autruy-sur-Juine ; Auxe ; Barville-en-Gâtinais ; Batilly-en-Gâtinais ; Bazoches-les-Gallerandes ; Beaune-la-Rolande ; Boësse ; Boiscommun ; Boisseaux ; Bondaroy ; Bordeaux-en-Gâtinais ; Bouilly-en-Gâtinais ; Bouzonville-aux-Bois ; Boynes ; Briarres-sur-Essonne ; Bromeilles ; Césarville-Dossainville ; Chambon-la-Forêt ; Charmont-en-Beauce ; Châtillon-le-Roi ; Chaussy ; Chilleurs-aux-Bois ; Coudray ; Courcelles ; Courcy-aux-Loges ; Crottes-en-Pithiverais ; Dadonville ; Desmots ; Dimancheville ; Echilleuses ; Egry ; Engenville ; Erceville ; Escrennes ; Estouy ; Gaubertin ; Givraines ; Grangermont ; Greneville-en-Beauce ; Guigneville ; Intville-la-Guépard ; Jouy-en-Pithiverais ; Juranville ; Laas ; Labrosse ; Léouville ; Lorcy ; Mainvilliers ; Malesherbes ; Manchecourt ; Mareau-aux-Bois ; Marsainvilliers ; Montbarrois ; Montigny ; Montliard ; Morville-en-Beauce ; Nancray-sur-Rimarde ; Nangeville ; La Neuville-sur-Essonne ; Nibelle ; Oison ; Ondreville-sur-Essonne ; Orveau-Bellesauve ; Orville ; Outarville ; Pannecières ; Pithiviers ; Pithiviers-le-Vieil ; Puisseaux ; Ramoulu ; Rouvres-Saint-Jean ; Saint-Loup-des-Vignes ; Saint-Michel ; Santeau ; Sermaises ; Thignonville ; Tivernon ; Vrigny ; Yèvre-la-Ville.

**Zone d'emploi de Vierzon (26 communes)**

Brinay ; Cerbois ; Chéry ; Dampierre-en-Graçay ; Foëcy ; Genouilly ; Graçay ; Lazenay ; Limeux ; Lury-sur-Arnon ; Massay ; Méreau ; Méry-sur-Cher ; Nançay ; Neuvy-sur-Barangeon ; Nohant-en-Graçay ; Preuilly ; Quincy ; Saint-Georges-sur-la-Prée ; Saint-Hilaire-de-Court ; Saint-Laurent ; Saint-Outrille ; Thénieux ; Vierzon ; Vignoux-sur-Barangeon ; Vouzeron.

## RÉGION CHAMPAGNE-ARDENNE

**Zone d'emploi de la haute vallée de la Marne (310 communes)**

Ageville ; Aigremont ; Aillianville ; Andelot-Blancheville ; Andilly-en-Bassigny ; Annéville-la-Prairie ; Anrosey ; Aprey ; Arbigny-sous-Varennnes ; Arbot ; Arc-en-Barrois ; Aubepierre-sur-Aube ; Auberive ; Audeloncourt ; Aujeurres ; Aulnoy-sur-Aube ; Autreville-sur-la-Renne ; Baissey ; Balesmes-sur-Marne ; Bannes ; Bassoncourt ; Bay-sur-Aube ; Beauchemin ; Belmont ; Biesles ; Bize ; Blessonville ; Bologne ; Bonnacourt ; Bourbonne-les-Bains ; Bourdons-sur-Rognon ; Bourg ; Bourg-Sainte-Marie ; Bourmont ; Brainville-sur-Meuse ; Braux-le-Châtel ; Brennes ; Brethenay ; Breuvannes-en-Bassigny ; Briaucourt ; Bricon ; Bugnières ; Busson ; Buxières-lès-Clefmont ; Buxières-lès-Villiers ; Celles-en-Bassigny ; Celsoy ; Cerisières ; Chalancey ; Chalindrey ; Chalvraines ; Chamarandes-Choignes ; Chambroncourt ; Champigneulle-en-Bassigny ; Champigny-lès-Langres ; Champigny-sous-Varennnes ; Champsevraine ; Changey ; Chanoy ; Chantraines ; Charmes ; Chassigny ; Châteauvillain ; Le Châtelet-sur-Meuse ; Chatenay-Mâcheron ; Chatenay-Vaudin ; Chaudenay ; Chauffourt ; Chaumont ; Chaumont-la-Ville ; Choilley-Dardenay ; Choiseul ; Cirey-lès-Mareilles ; Clefmont ; Clinchamp ; Cohons ; Coiffy-le-Bas ; Coiffy-le-Haut ; Colmier-le-Bas ; Colmier-le-Haut ; Condes ; Consigny ; Coublanc ; Coupray ; Courcelles-en-Montagne ; Cour-l'Evêque ; Culmont ; Cusey ; Cuves ; Daillancourt ; Daillecourt ; Dammartin-sur-Meuse ; Dampierre ; Damrémont ; Dancevoir ; Darmannes ; Dommarien ; Domremy-Landéville ; Doncourt-sur-Meuse ; Donjeux ; Doulaincourt-Saucourt ; Ecot-la-Combe ;

Enfonvelle ; Esnouveau ; Euffigneix ; Farincourt ; Faverolles ; Fayl-Billot ; Flagey ; Forcey ; Foulain ; Frécourt ; Fresnes-sur-Apance ; Froncles ; Genevrières ; La Genevroye ; Germaines ; Germainvilliers ; Giey-sur-Aujon ; Gillancourt ; Gilley ; Goncourt ; Graffigny-Chemin ; Grandchamp ; Grenant ; Gudmont-Villiers ; Guindrecourt-sur-Blaise ; Guyonville ; Hâcourt ; Harréville-les-Chanteurs ; Haute-Amance ; Heuilley-Cotton ; Heuilley-le-Grand ; Huilliécourt ; Humberville ; Humes-Jorquenay ; Illoud ; Is-en-Bassigny ; Isômes ; Jonchery ; Lafauche ; Laferté-sur-Amance ; Lamancine ; Laneuville ; Langres ; Lanques-sur-Rognon ; Larivière-Arnoncourt ; Latrecey-Ormoy-sur-Aube ; Lavernoy ; Laville-aux-Bois ; Lavilleneuve ; Lecey ; Leffonds ; Leuchey ; Leurville ; Levécourt ; Liffol-le-Petit ; Les Loges ; Longchamp ; Longeau-Percey ; Louvières ; Luzy-sur-Marne ; Maâtz ; Maisoncelles ; Maizières-sur-Amance ; Malaincourt-sur-Meuse ; Mandres-la-Côte ; Manois ; Marac ; Marbéville ; Marcilly-en-Bassigny ; Mardor ; Mareilles ; Marnay-sur-Marne ; Melay ; Mennouveaux ; Merrey ; Millières ; Mirbel ; Montcharvot ; Montot-sur-Rognon ; Montsaugéon ; Morionvilliers ; Mouilleron ; Mussey-sur-Marne ; Neuilly-l'Évêque ; Neuilly-sur-Suize ; Neuville-lès-Voisey ; Nijon ; Ninville ; Nogent ; Noidant-Chatenoy ; Noidant-le-Rocheux ; Noyers ; Occey ; Orbigny-au-Mont ; Orbigny-au-Val ; Orcevaux ; Orges ; Ormaney ; Ormoy-lès-Sexfontaines ; Orquevaux ; Oudincourt ; Outremécourt ; Ozières ; Le Pailly ; Palaiseul ; Parnoy-en-Bassigny ; Pautaines-Augeville ; Peigney ; Perrancey-les-Vieux-Moulins ; Perrogney-les-Fontaines ; Perrusse ; Pierremont-sur-Amance ; Pisseloup ; Plesnoy ; Poinson ; Poinson-lès-Fayl ; Poinson-lès-Grancey ; Poinson-lès-Nogent ; Poiseul ; Pont-la-Ville ; Poulangy ; Praslay ; Prauthoy ; Pressigny ; Prez-sous-Lafauche ; Raçonnières ; Rangecourt ; Reynel ; Riaucourt ; Richebourg ; Rimaucourt ; Rivière-les-Fosses ; Rivières-le-Bois ; Rochefort-sur-la-Côte ; Roches-Bettaincourt ; Rochetaillée ; Rolampont ; Romain-sur-Meuse ; Rouécourt ; Rouelles ; Rougeux ; Rouvres-sur-Aube ; Rouvroy-sur-Marne ; Saint-Blin ; Saint-Broingt-le-Bois ; Saint-Broingt-les-Fosses ; Saint-Ciergues ; Saint-Loup-sur-Aujon ; Saint-Martin-lès-Langres ; Saint-Maurice ; Saints-Geosmes ; Saint-Thiébauld ; Saint-Urbain-Maconcourt ; Saint-Vallier-sur-Marne ; Sarcey ; Sarrey ; Saules ; Savigny ; Semilly ; Semoutiers-Montsaon ; Serqueux ; Signéville ; Sommerécourt ; Soncourt-sur-Marne ; Soulaucourt-sur-Mouzon ; Soyers ; Ternat ; Terre-Natale ; Thivet ; Thol-lès-Millières ; Torcenay ; Tornay ; Treix ; Vaillant ; Val-de-Meuse ; Le Val-d'Esnois ; Valleroy ; Vals-des-Tilles ; Vaudrecourt ; Vauxbons ; Vaux-sous-Aubigny ; Vaux-sur-Saint-Urbain ; Velles ; Verbiesles ; Verseilles-le-Bas ; Verseilles-le-Haut ; Vesaignes-sous-Lafauche ; Vesaignes-sur-Marne ; Vevres-sous-Chalancey ; Vicq ; Viéville ; Vignes-la-Côte ; Vignory ; Villars-Santenoge ; Villegusien-le-Lac ; Villiers-lès-Aprey ; Villiers-le-Sec ; Villiers-sur-Suize ; Violot ; Vitry-en-Montagne ; Vitry-lès-Nogent ; Vivey ; Voisey ; Voisines ; Voncecourt ; Vouécourt ; Vraincourt ; Vroncourt-la-Côte.

### **Zone d'emploi de la Marne moyenne (216 communes)**

Ablancourt ; Aingoulaincourt ; Alliances ; Allichamps ; Ambonville ; Ambrières ; Annonville ; Arnancourt ; Arrigny ; Arzillières-Neuville ; Attancourt ; Aulnay-l'Âître ; Autigny-le-Grand ; Autigny-le-Petit ; Bailly-aux-Forges ; Bassu ; Bassuet ; Baudrecourt ; Bayard-sur-Marne ; Bettancourt-la-Ferrée ; Bettancourt-la-Longue ; Beurville ; Bignicourt-sur-Marne ; Bignicourt-sur-Saulx ; Blacy ; Blaise-sous-Arzillières ; Blécourt ; Blesme ; Blumeray ; Bouzancourt ; Brachay ; Brandonvillers ; Bréban ; Brousseau ; Brusson ; Le Buisson ; Bussy-le-Repos ; Ceffonds ; Chamouilley ; Chancenay ; Changy ; Chapelaine ; Charmes-en-l'Angle ; Charmes-la-Grande ; Charmont ; Châtelraould-Saint-Louvent ; Châtillon-sur-Broué ; Chatonrupt-Sommermont ; La Chaussée-sur-Marne ; Cheminon ; Chevillon ; Cirey-sur-Blaise ; Cirfontaines-en-Ornois ; Cloyes-sur-Marne ; Coole ; Corbeil ; Courcelles-sur-Blaise ; Courdemanges ; Couvrot ; Cures ; Domblain ; Dommartin-le-Franc ; Dommartin-le-Saint-Père ; Dommartin-Létrée ; Dompremy ; Doulevant-le-Château ; Doulevant-le-Petit ; Drosnay ; Drouilly ; Droyes ; Echenay ; Eclaron-Braucourt-Sainte-Livière ; Ecollemont ; Ecriennes ; Effincourt ; Epizon ; Etrepy ; Eurville-Bienville ; Favresse ; Fays ; Ferrière-et-Lafolie ; Flammerécourt ; Fontaines-sur-Marne ; Frampas ; Frignicourt ; Fronville ; Germay ; Germisay ; Giffaumont-Champaubert ; Gigny-Bussy ; Gillaumé ; Glannes ; Guindrecourt-aux-Ormes ; Hallignicourt ; Haussignémont ; Hauteville ; Heiltz-le-Hutier ; Heiltz-le-Maurupt ; Heiltz-l'Évêque ; Huiron ; Humbauville ; Humbécourt ; Isle-sur-Marne ; Joinville ; Jussecourt-Minecourt ; Landricourt ; Laneuville-au-Pont ; Larzicourt ; Leschères-sur-le-Blaiseron ; Lezéville ; Lignon ; Lisse-en-Champagne ; Loisy-sur-Marne ; Longeville-sur-la-Laines ; Louvemont ; Louze ; Luxémont-et-Villotte ; Magneux ; Maisons-en-Champagne ; Maizières ; Margerie-Hancourt ; Marolles ; Mathons ; Matignicourt-Goncourt ; Maurupt-le-Montois ; Le Meix-Tiercelin ; Merlaut ; Mertrud ; Moëslains ; Moncetz-l'Abbaye ; Montier-en-Der ; Montreuil-sur-Blaise ; Montreuil-sur-Thonnance ; Morancourt ; Narcy ; Nomécourt ; Noncourt-sur-le-Rongeant ; Norrois ; Nully ; Orconte ; Osne-le-Val ; Outines ; Outrepoint ; Pancey ; Pargny-sur-Saulx ; Paroy-sur-Saulx ; Perthes ; Planrupt ; Plichancourt ; Poissons ; Ponthion ; Possesse ; Pringy ; Puellemontier ; Rachecourt-sur-Marne ; Rachecourt-Suzémont ; Reims-la-Brûlée ; Les Rivières-Henruel ; Robert-Magny-Laneuville-à-Rémy ; Roches-sur-Marne ; Rupt ; Saily ; Saint-Amand-sur-Fion ; Saint-Chéron ; Saint-Dizier ; Sainte-Marie-du-Lac-Nuisement ; Saint-Eulien ; Saint-Jean-devant-Possesse ; Saint-Lumier-en-Champagne ; Saint-Lumier-la-Populeuse ; Saint-Ouen-Domprot ; Saint-Quentin-les-Marais ; Saint-Remy-en-Bouzemont-Saint-Genest-et-Is ; Saint-Utin ; Saint-Vrain ; Sapignicourt ; Saudron ; Scrupt ; Sermaize-les-Bains ; Sogny-en-l'Angle ; Sommacourt ; Sommesous ; Sommevoire ; Sompuis ; Somsois ; Songy ; Soudé ; Soulanges ; Suzannecourt ; Thiéblemont-Farémont ; Thilleux ; Thonnance-lès-Joinville ; Thonnance-les-Moulins ; Trémilly ; Trois-Fontaines-l'Abbaye ; Troisfontaines-la-Ville ; Valcourt ; Val-de-Vière ; Valleret ; Vanault-le-Châtel ; Vanault-les-Dames ; Vauclerc ; Vaux-sur-Blaise ; Vavray-le-Grand ; Vavray-le-Petit ; Vecqueville ; Vernancourt ; Ville-en-Blaisois ; Villers-le-Sec ; Villiers-en-Lieu ; Vitry-en-Perthois ; Vitry-le-François ; Voillecomte ; Vouillers ; Vroil ; Wassy.

## RÉGION FRANCHE-COMTÉ

**Zone d'emploi de Belfort (102 communes)**

Andelnans ; Angeot ; Anjoutey ; Argiésans ; Autrechêne ; Auxelles-Bas ; Auxelles-Haut ; Banvillars ; Bavilliers ; Beaucourt ; Belfort ; Bermont ; Bessoncourt ; Bethonvilliers ; Boron ; Botans ; Bourg-sous-Châtelet ; Bourogne ; Brebotte ; Bretagne ; Buc ; Charmois ; Châtenois-les-Forges ; Chaux ; Chavanatte ; Chavannes-les-Grands ; Chèvremont ; Courcelles ; Courtelevant ; Cravanche ; Croix ; Cunelières ; Danjoutin ; Delle ; Denney ; Dorans ; Eguenigue ; Eloie ; Essert ; Etueffont ; Evette-Salbert ; Faverois ; Fêche-l'Église ; Felon ; Florimont ; Fontaine ; Fontenelle ; Fosse-magne ; Frais ; Froidefontaine ; Giromagny ; Grandvillars ; Gros-magny ; Grosne ; Jonchery ; Lachapelle-sous-Chaux ; Lachapelle-sous-Rougemont ; Lacollonge ; Lagrange ; Lamadeleine-Val-des-Anges ; Larivière ; Lebetain ; Lepuix ; Lepuix-Neuf ; Leval ; Menoncourt ; Meroux ; Méziré ; Montbouton ; Montreux-Château ; Morvillars ; Moval ; Novillard ; Offemont ; Pérouse ; Petit-Croix ; Petitefontaine ; Petit-magny ; Phaffans ; Réchésy ; Recouvrance ; Reppe ; Riersvescemont ; Romagny-sous-Rougemont ; Roppe ; Rougegoutte ; Rougemont-le-Château ; Saint-Dizier-l'Évêque ; Saint-Germain-le-Châtelet ; Sermamagny ; Sevenans ; Suarce ; Thiancourt ; Trévenans ; Urcerey ; Valdoie ; Vauthiermont ; Vellescot ; Vescemont ; Vétrigne ; Vézelois ; Villars-le-Sec.

**Zone d'emploi de Montbéliard (225 communes)**

Abbenans ; Abbévillers ; Accolans ; Aibre ; Aillevans ; Allenjoie ; Allondans ; Anteuil ; Appenans ; Arbouans ; Arcey ; Athesans-Etroitefontaine ; Audincourt ; Autechoux-Roide ; Autrey-le-Vay ; Avilley ; Badevel ; Bart ; Bavans ; Belverne ; Belvoir ; Berche ; Bethoncourt ; Beutal ; Beveuge ; Bief ; Blamont ; Blussangeaux ; Blussans ; Bondeval ; Bonnal ; Bourguignon ; Bournois ; Branne ; Bretigney ; Brevilliers ; Brognard ; Burnevillers ; Chagey ; Châlonvillars ; Chamesol ; Champey ; Chaux-lès-Clerval ; Chavanne ; Chazot ; Chenebier ; Clerval ; Coisevaux ; Colombier-Fontaine ; Courcelles-lès-Montbéliard ; Courchaton ; Courmont ; Courtefontaine ; Couthenans ; Crevans-et-la-Chapelle-lès-Granges ; Crosey-le-Grand ; Crosey-le-Petit ; Cubrial ; Cubry ; Cuse-et-Adrisans ; Dambelin ; Dambenois ; Dampierre-les-Bois ; Dampierre-sur-le-Doubs ; Dampjoux ; Dannemarie ; Dasle ; Désandans ; Dung ; Echenans ; Echenans-sous-Mont-Vaudois ; Ecot ; Ecurcey ; Etobon ; Etouvans ; Etrappe ; Etupes ; Exincourt ; Faimbe ; Fallon ; Faymont ; Fesches-le-Châtel ; Feule ; Fleurey ; Fontaine-lès-Clerval ; Fontenelle-Montby ; Froidevaux ; Gémonval ; Geney ; Georfans ; Glay ; Glère ; Gondenans-les-Moulins ; Gondenans-Montby ; Gouhelans ; Gouhenans ; Goux-lès-Dambelin ; Grammont ; Grand-Charmont ; Granges-la-Ville ; Granges-le-Bourg ; Héricourt ; Hérimoncourt ; L'Hôpital-Saint-Lieffroy ; Huanne-Montmartin ; Hyémondans ; Indevillers ; L'Isle-sur-le-Doubs ; Issans ; Laire ; Lanthenans ; Liebvillers ; Lomont ; Longevelle ; Longevelle-sur-Doubs ; Lougres ; Luze ; Les Magny ; Mancenans ; Mandeuve ; Mandrevillers ; Marast ; Marvelise ; Mathay ; Médière ; Mélecey ; Mésandans ; Meslières ; Mignavillers ; Moimay ; Mondon ; Montagney-Servigney ; Montancy ; Montandon ; Montbéliard ; Montécheroux ; Montenois ; Montjoie-le-Château ; Montussaint ; Nans ; Neuchâtel-Urtière ; Noirefontaine ; Nommay ; Onans ; Oppenans ; Oricourt ; Orve ; Péseux ; Pierrefontaine-lès-Blamont ; Les Plains-et-Grands-Essarts ; Pompierre-sur-Doubs ; Pont-de-Roide ; Pont-sur-l'Ognon ; Présentevillers ; La Prétière ; Puessans ; Rahon ; Randevillers ; Rang ; Raynans ; Rémondans-Vaivre ; Rillans ; Roche-lès-Clerval ; Roches-lès-Blamont ; Rognon ; Romain ; Rosières-sur-Barbèche ; Rougemont ; Sainte-Marie ; Sainte-Suzanne ; Saint-Ferjeux ; Saint-Georges-Armont ; Saint-Hippolyte ; Saint-Julien-lès-Montbéliard ; Saint-Maurice-Colombier ; Saint-Sulpice ; Sancey-le-Grand ; Sancey-le-Long ; Santoche ; Saulnot ; Secenans ; Seloncourt ; Semondans ; Senargent-Mignafans ; Sochaux ; Solemont ; Soultz-Cernay ; Sourans ; Soye ; Surmont ; Taillecourt ; Tallans ; Tavey ; Les Terres-de-Chaux ; Thulay ; Tournans ; Trémoins ; Tressandans ; Trouvans ; Uzelle ; Valentigney ; Valonne ; Valoreille ; Vandoncourt ; Vaufrey ; Vellechevreux-et-Courbenans ; Vellerot-lès-Belvoir ; Vellevans ; La Vergenne ; Verlans ; Vernois-lès-Belvoir ; Le Vernoy ; Viéthorey ; Vieux-Charmont ; Villafans ; Villargent ; Villars-lès-Blamont ; Villars-sous-Dampjoux ; Villars-sous-Ecot ; Villersexel ; Villers-la-Ville ; Villers-sur-Saulnot ; Voujeaucourt ; Vyans-le-Val ; Vyt-lès-Belvoir.

**Zone d'emploi de Saint-Claude (70 communes)**

Avignon-lès-Saint-Claude ; Bellecombe ; Bellefontaine ; Bois-d'Amont ; Bonlieu ; Les Bouchoux ; Chancia ; Charchilla ; Chassal ; Château-des-Prés ; Châtel-de-Joux ; La Chaumusse ; Chaux-des-Prés ; La Chaux-du-Dombief ; Choux ; Coiserette ; Coyrière ; Coyron ; Crenans ; Les Crozets ; Cuttura ; Denezières ; Etival ; Fort-du-Plasne ; Grande-Rivière ; Jeurre ; Lac-des-Rouges-Truites ; Lajoux ; Lamoura ; Larrivoire ; Lavancia-Epercy ; Lavans-lès-Saint-Claude ; Lect ; Leschères ; Lézat ; Longchaumois ; Maisod ; Martigna ; Meussia ; Moirans-en-Montagne ; Molinges ; Les Molunes ; Montcusel ; Morbier ; Morez ; La Mouille ; Les Moussières ; La Pesse ; Les Piards ; Ponthoux ; Pratz ; Prémanon ; Prénovel ; Ravilloles ; La Rixouse ; Rogna ; Les Rousses ; Saint-Claude ; Saint-Laurent-en-Grandvaux ; Saint-Lupicin ; Saint-Maurice-Crillat ; Saint-Pierre ; Saugeot ; Septmoncel ; Vaux-lès-Saint-Claude ; Villard-Saint-Sauveur ; Villards-d'Héria ; Villard-sur-Bienne ; Viry ; Vulvoz.

## RÉGION LORRAINE

**Zone d'emploi de Remiremont-Gérardmer (37 communes)**

Basse-sur-le-Rupt ; La Bresse ; Bussang ; Cleurie ; Cornimont ; Dommartin-lès-Remiremont ; Eloyes ; Faucompierre ; Ferdrupt ; La Forge ; Fresse-sur-Moselle ; Gérardmer ; Gerbamont ; Jarménil ; Liézey ; Le Ménil ; Pouxoux ; Ramonchamp ; Raon-aux-Bois ; Remiremont ; Rochesson ; Rupt-sur-Moselle ; Saint-Amé ; Saint-Etienne-lès-Remiremont ; Saint-Maurice-sur-Moselle ; Saint-Nabord ; Sapois ; Saulxures-sur-Moselotte ; Le Syndicat ; Tendon ; Thiéfosse ; Le Thillot ; Le Tholy ; Vagney ; Vecoux ; Ventron ; Xonrupt-Longemer.

**Zone d'emploi des Vosges de l'Ouest (174 communes)**

Aingeville ; Ainvelle ; Ambacourt ; Aouze ; Aroffe ; Attignéville ; Aulnois ; Autigny-la-Tour ; Autreville ; Auzainvilliers ; Avranville ; Balléville ; Barville ; Baudricourt ; Bazoilles-et-Ménil ; Bazoilles-sur-Meuse ; Beaufremont ; Belmont-sur-Vair ; Biécourt ; Blémery ; Blevaincourt ; Boulaincourt ; Brechainville ; Bulgnéville ; Certilleux ; Châtenois ; Châtillon-sur-Saône ; Chauffecourt ; Chef-Haut ; Chermisey ; Circourt-sur-Mouzon ; Clérey-la-Côte ; Contrexéville ; Courcelles-sous-Châtenois ; Coussey ; Crainvilliers ; Damblain ; Darney-aux-Chênes ; Dolaincourt ; Dombasle-en-Xaintois ; Dombrot-le-Sec ; Dombrot-sur-Vair ; Domèvre-sous-Montfort ; Domjulien ; Dommartin-sur-Vraine ; Domrémy-la-Pucelle ; Dommervillier ; Estrennes ; Fouchécourt ; Frain ; Frebécourt ; Frenelle-la-Grande ; Frenelle-la-Petite ; Fréville ; Gemmelaincourt ; Gendreville ; Gironcourt-sur-Vraine ; Grand ; Greux ; Grignoncourt ; Hagnéville-et-Roncourt ; Harchéchamp ; Haréville ; Harmonville ; Houécourt ; Houéville ; Hymont ; Isches ; Jainvillotte ; Jubainville ; Juvaincourt ; Lamarche ; Landaville ; Lemmecourt ; Liffol-le-Grand ; Lignéville ; Lironcourt ; Longchamp-sous-Châtenois ; Maoncourt ; Madecourt ; Malaincourt ; Mandres-sur-Vair ; Marey ; Martigny-les-Bains ; Martigny-les-Gerbonvaux ; Mattaincourt ; Maxey-sur-Meuse ; Mazirot ; Médonville ; Ménil-en-Xaintois ; Midrevaux ; Mirecourt ; Moncel-sur-Vair ; Mont-lès-Lamarche ; Mont-lès-Neufchâteau ; Monthureux-le-Sec ; Morelmaison ; Morizécourt ; Morville ; Neufchâteau ; La Neuveville-sous-Châtenois ; La Neuveville-sous-Montfort ; Norroy ; Oëlleville ; Offroicourt ; Ollainville ; Parey-sous-Montfort ; Pargny-sous-Mureau ; Pleuvezain ; Pompierre ; Poussay ; Punerot ; Puzieux ; Rainville ; Ramecourt ; Rancourt ; Rebeuville ; Remicourt ; Remoncourt ; Removille ; Repel ; Robécourt ; Rocourt ; Rollainville ; Romain-aux-Bois ; Rouvres-en-Xaintois ; Rouvres-la-Chétive ; Rozerotte ; Rozières-sur-Mouzon ; Ruppes ; Saint-Julien ; Saint-Menge ; Saint-Ouen-lès-Parey ; Saint-Paul ; Saint-Prancher ; Saint-Remimont ; Sandaucourt ; Sartes ; Saulxures-lès-Bulgnéville ; Sauville ; Senaide ; Seraumont ; Serécourt ; Serocourt ; Sionne ; Soncourt ; Soulosse-sous-Saint-Elophe ; Suriauville ; They-sous-Montfort ; Thiraucourt ; Les Thons ; Thuillères ; Tignécourt ; Tilleux ; Tollaincourt ; Totainville ; Trampot ; Tranqueville-Graux ; Urville ; La Vacheresse-et-la-Rouillie ; Valfroicourt ; Valleroy-aux-Saules ; Valleroy-le-Sec ; Vaudoncourt ; Vicherey ; Villers ; Villotte ; Villouxel ; Viocourt ; Vittel ; Viviers-lès-Offroicourt ; Vouxy ; Vrécourt ; Vroville.

## RÉGION PAYS DE LA LOIRE

**Zone d'emploi du Choletais (98 communes)**

Andrézé ; Aubigné-sur-Layon ; Beaupréau ; Beausse ; Bégrolles-en-Mauges ; La Boissière-sur-Evre ; Botz-en-Mauges ; Bourgneuf-en-Mauges ; Cernusson ; Les Cerqueux ; Les Cerqueux-sous-Passavant ; Chambreaud ; Chanteloup-les-Bois ; La Chapelle-du-Genêt ; La Chapelle-Rousselin ; La Chapelle-Saint-Florent ; Chaudron-en-Mauges ; La Chaussaire ; Chemillé ; Cholet ; Cléré-sur-Layon ; Coron ; Cossé-d'Anjou ; Le Fief-Sauvin ; La Fosse-de-Tigné ; Le Fuilet ; La Gaubretière ; Gesté ; Jallais ; La Jubaudière ; La Jumellière ; Les Landes-Genusson ; Le Longeron ; Mallièvre ; Le Marillais ; Maulévrier ; Le May-sur-Evre ; Mazières-en-Mauges ; Melay ; Le Mesnil-en-Vallée ; Montfaucon-Montigné ; Montilliers ; Montjean-sur-Loire ; Montrevault ; Mortagne-sur-Sèvre ; Neuvy-en-Mauges ; Nuillé ; Nueil-sur-Layon ; Passavant-sur-Layon ; Le Pin-en-Mauges ; La Plaine ; La Poitevine ; La Pommeraye ; Le Puiset-Doré ; La Renaudière ; La Romagne ; Roussay ; Saint-André-de-la-Marche ; Saint-Aubin-des-Ormeaux ; Saint-Christophe-du-Bois ; Saint-Crespin-sur-Moine ; Sainte-Christine ; Saint-Florent-le-Vieil ; Saint-Georges-des-Gardes ; Saint-Germain-sur-Moine ; Saint-Laurent-de-la-Plaine ; Saint-Laurent-du-Mottay ; Saint-Laurent-sur-Sèvre ; Saint-Léger-sous-Cholet ; Saint-Lézin ; Saint-Macaire-en-Mauges ; Saint-Malô-du-Bois ; Saint-Martin-des-Tilleuls ; Saint-Paul-du-Bois ; Saint-Philbert-en-Mauges ; Saint-Pierre-Montlimart ; Saint-Quentin-en-Mauges ; Saint-Rémy-en-Mauges ; La Salle-de-Vihiers ; La Salle-et-Chapelle-Aubry ; La Séguinière ; Somloire ; Tancoigné ; La Tessoualle ; Tiffauges ; Tigné ; Tillières ; Torfou ; La Tourlandry ; Toutlemonde ; Treize-Vents ; Trémentines ; Trémont ; La Verrie ; Vezins ; Vihiers ; Villedieu-la-Blouère ; Yzernay.

**Zone d'emploi de la Sarthe-Sud (113 communes)**

Amné ; Arthezé ; Asnières-sur-Vègre ; Aubigné-Racan ; Auvers-le-Hamon ; Auvers-sous-Montfaucon ; Avesse ; Avoise ; Le Bailleul ; Bazouges-sur-le-Loir ; Beaumont-Pied-de-Boeuf ; Beaumont-sur-Dême ; Bousse ; Brains-sur-Gée ; La Bruère-sur-Loir ; Brûlon ; Cérans-Foulletourte ; Chahaignes ; Chantenay-Villedieu ; La Chapelle-aux-Choux ; La Chapelle-d'Aligné ; La Chapelle-Gaugain ; La Chartre-sur-le-Loir ; Chassillé ; Château-du-Loir ; Château-l'Hermitage ; Chemiré-en-Charnie ; Chenu ; Chevillé ; Clermont-Créans ;

Coulans-sur-Gée ; Coulongé ; Courcelles-la-Forêt ; Courdemanche ; Courtillers ; Crannes-en-Champagne ; Cré ; Crosnières ; Dissay-sous-Courcillon ; Dissé-sous-le-Lude ; Dureil ; Epineu-le-Chevreuil ; La Flèche ; Flée ; La Fontaine-Saint-Martin ; Fontenay-sur-Vègre ; Le Grand-Lucé ; Joué-en-Charnie ; Juigné-sur-Sarthe ; Jupilles ; Lavenay ; Lavernat ; Lhomme ; Ligron ; Longnes ; Louailles ; Loué ; Luceau ; Luché-Pringé ; Le Lude ; Maigné ; Malicorne-sur-Sarthe ; Mansigné ; Marçon ; Mareil-en-Champagne ; Mareil-sur-Loir ; Mayet ; Mézeray ; Montabon ; Montreuil-le-Henri ; Nogent-sur-Loir ; Notre-Dame-du-Pé ; Noyen-sur-Sarthe ; Oizé ; Parcé-sur-Sarthe ; Pincé ; Pirmil ; Poillé-sur-Vègre ; Poncé-sur-le-Loir ; Pontvallain ; Précigné ; Pruillé-l'Eguillé ; Requeil ; Ruillé-sur-Loir ; Sablé-sur-Sarthe ; Saint-Christophe-en-Champagne ; Saint-Denis-d'Orques ; Saint-Georges-de-la-Couée ; Saint-Germain-d'Arcé ; Saint-Jean-de-la-Motte ; Saint-Jean-du-Bois ; Saint-Ouen-en-Champagne ; Saint-Pierre-de-Chevillé ; Saint-Pierre-des-Bois ; Saint-Pierre-du-Lorouër ; Saint-Vincent-du-Lorouër ; Sarcé ; Savigné-sous-le-Lude ; Solesmes ; Souvigné-sur-Sarthe ; Tassé ; Tassillé ; Thoiré-sur-Dinan ; Thorée-les-Pins ; Vaas ; Vallon-sur-Gée ; Verneil-le-Chétif ; Villaines-sous-Lucé ; Villaines-sous-Malicorne ; Vion ; Viré-en-Champagne ; Vouvray-sur-Loir ; Yvré-le-Pôlin.

## RÉGION PICARDIE

### Zone d'emploi de Compiègne (156 communes)

Amy ; Antheuil-Portes ; Appilly ; Armancourt ; Arsy ; Attichy ; Autrêches ; Avricourt ; Babœuf ; Bailly ; Baugy ; Beaugies-sous-Bois ; Beaulieu-les-Fontaines ; Beaurains-lès-Noyon ; Béhéricourt ; Belloy ; Berlancourt ; Berneuil-sur-Aisne ; Bienville ; Biermont ; Bitry ; Boulogne-la-Grasse ; Braisnes ; Brétigny ; Bussy ; Caisnes ; Cambronne-lès-Ribécourt ; Campagne ; Candor ; Canly ; Canelectancourt ; Canny-sur-Matz ; Carlepont ; Catigny ; Chelles ; Chevincourt ; Chevières ; Chiry-Ourscamps ; Choisy-au-Bac ; Clairoux ; Compiègne ; Conchy-les-Pots ; Coudun ; Couloisy ; Courtieux ; Crapeaumesnil ; Crisolles ; Croutoy ; Cuise-la-Motte ; Cuts ; Cuvilly ; Cuy ; Dives ; Ecuivilly ; Elincourt-Sainte-Marguerite ; Estrées-Saint-Denis ; Evricourt ; Le Fayel ; Flavy-le-Meldeux ; Francières ; Fréniches ; Fresnières ; Frétoy-le-Château ; Genvry ; Giraumont ; Golancourt ; Gournay-sur-Aronde ; Grandfresnoy ; Grandrû ; Guiscard ; Gury ; Hainvillers ; Hautefontaine ; Hémévillers ; Houdancourt ; Janville ; Jaulzy ; Jaux ; Jonquières ; Laberlière ; Lachelle ; Lacroix-Saint-Ouen ; Lagny ; Larbroye ; Lassigny ; Lataule ; Libermont ; Longueil-Annel ; Longueil-Sainte-Marie ; Machemont ; Marest-sur-Matz ; Mareuil-la-Motte ; Margny-aux-Cerises ; Margny-lès-Compiègne ; Margny-sur-Matz ; Marquéglise ; Maucourt ; Mélicocq ; Le Meux ; Monchy-Humières ; Mondescourt ; Montmacq ; Montmartin ; Morlincourt ; Mortemer ; Moulin-sous-Touvent ; Moyvillers ; Muirancourt ; Nampcel ; Neufvy-sur-Aronde ; La Neuville-sur-Ressons ; Noyon ; Ognolles ; Orvillers-Sorel ; Passel ; Pierrefonds ; Pimprez ; Le Plessis-Brion ; Plessis-de-Roye ; Le Plessis-Patte-d'Oie ; Pont-l'Évêque ; Pontoise-lès-Noyon ; Porquéricourt ; Quesmy ; Remy ; Ressons-sur-Matz ; Rethondes ; Ribécourt-Dreslincourt ; Ricquebourg ; Rivecourt ; Roye-sur-Matz ; Saint-Crépin-aux-Bois ; Saint-Etienne-Roilaye ; Saint-Jean-aux-Bois ; Saint-Léger-aux-Bois ; Saint-Pierre-lès-Bitry ; Saint-Sauveur ; Salency ; Sempigny ; Sermaize ; Solente ; Suzoy ; Thiescourt ; Thourotte ; Tracy-le-Mont ; Tracy-le-Val ; Trosly-Breuil ; Vandélicourt ; Varesnes ; Vauchelles ; Venette ; Vieux-Moulin ; Vignemont ; Ville ; Villers-sur-Coudun ; Villeselve.

## RÉGION POITOU-CHARENTES

### Zone d'emploi du Nord-Deux-Sèvres (110 communes)

L'Absie ; Adilly ; Airvault ; Allonne ; Amailloux ; Argenton-les-Vallées ; Argenton-l'Eglise ; Assais-les-Jumeaux ; Aubigny ; Availles-Thouarsais ; Azay-sur-Thouet ; Beaulieu-sous-Parthenay ; Boismé ; La Boissière-en-Gâtine ; Bouillé-Loretz ; Bouillé-Saint-Paul ; Boussais ; Bressuire ; Bretignolles ; Le Breuil-Bernard ; Le Breuil-sous-Argenton ; Cerizay ; Cersay ; Chanteloup ; La Chapelle-Bertrand ; La Chapelle-Gaudin ; La Chapelle-Saint-Etienne ; La Chapelle-Saint-Laurent ; Châtillon-sur-Thouet ; Chiché ; Le Chillou ; Cirière ; Clavé ; Clessé ; Combrand ; La Coudre ; Coulonges-Thouarsais ; Courlay ; Doux ; Etusson ; Faye-l'Abbesse ; Fénerly ; La Ferrière-en-Parthenay ; La Forêt-sur-Sèvre ; Geay ; Genneton ; Glénay ; Gourgé ; Les Groseillers ; Irais ; Lageon ; Largeasse ; Lhoumois ; Louin ; Luché-Thouarsais ; Luzay ; Maisontiers ; Marnes ; Massais ; Mauléon ; Mazières-en-Gâtine ; Moncoutant ; Montravers ; Moutiers-sous-Argenton ; Moutiers-sous-Chantemerle ; Neuvy-Bouin ; Nueil-les-Aubiers ; Oroux ; Parthenay ; La Petite-Boissière ; La Peyratte ; Pierrefitte ; Le Pin ; Pompaire ; Pougne-Hérisson ; Pressigny ; Pugny ; Le Retail ; Saint-Amand-sur-Sèvre ; Saint-André-sur-Sèvre ; Saint-Aubin-du-Plain ; Saint-Aubin-le-Cloud ; Saint-Clémentin ; Saint-Généroux ; Saint-Georges-de-Noisné ; Saint-Germain-de-Longue-Chaume ; Saint-Jouin-de-Marnes ; Saint-Jouin-de-Milly ; Saint-Lin ; Saint-Loup-Lamairé ; Saint-Marc-la-Lande ; Saint-Maurice-la-Fougereuse ; Saint-Pardoux ; Saint-Paul-en-Gâtine ; Saint-Pierre-des-Echaubrognes ; Saint-Varent ; Sainte-Gemme ; Saurais ; Secondigny ; Soutiers ; Le Tallud ; Tessonnière ; Thénezay ; Traves ; Ulcot ; Vernoux-en-Gâtine ; Verruyes ; Viennay ; Vouhé ; Voultegon.

### Zone d'emploi de Montmorillon (53 communes)

Adriers ; Angles-sur-l'Anglin ; Antigny ; Asnières-sur-Blour ; Béthines ; Bouresse ; Bourg-Archambault ; Brigueil-le-Chantre ; La Bussière ; Chapelle-Viviers ; Chauvigny ; Civaux ; Coulonges ; Fleix ; Goux ; Haims ;

L'Isle-Jourdain ; Jouhet ; Journet ; Lathus-Saint-Rémy ; Lauthiers ; Leignes-sur-Fontaine ; Lhonnaizé ; Liglet ; Luchapt ; Lussac-les-Châteaux ; Mazerolles ; Millac ; Montmorillon ; Moulismes ; Moussac ; Mouterre-sur-Blourde ; Nalliers ; Nérignac ; Paizay-le-Sec ; Persac ; Pindray ; Plaisance ; Queaux ; Saint-Germain ; Saint-Laurent-de-Jourdes ; Saint-Léomer ; Saint-Pierre-de-Maillé ; Saint-Savin ; Sainte-Radégonde ; Saulgé ; Sillars ; Thollet ; La Trimouille ; Valdivienne ; Verrières ; Le Vigeant ; Villemort.

## RÉGION RHÔNE-ALPES

### **Zone d'emploi d'Oyonnax (43 communes)**

Apremont ; Arbent ; Belleydoux ; Bellignat ; Bolozon ; Brénod ; Brion ; Ceignes ; Champdor ; Charix ; Chevillard ; Condamine ; Corcelles ; Dortan ; Echallon ; Géovreisset ; Géovreissiat ; Le Grand-Abergement ; Groissiat ; Hotonnes ; Izenave ; Izenore ; Lalleyriat ; Lantenay ; Leyssard ; Maillat ; Martignat ; Matafelon-Granges ; Montréal-la-Cluse ; Nantua ; Les Neyrolles ; Nurieux-Volognat ; Outriaz ; Oyonnax ; Le Petit-Abergement ; Peyriat ; Le Poizat ; Port ; Saint-Martin-du-Frêne ; Samognat ; Serrières-sur-Ain ; Sonthonnax-la-Montagne ; Vieu-d'Izenave.

### **Zone d'emploi de Roanne (129 communes)**

Ambierle ; Amions ; Amplepuis ; Arcinges ; Arcon ; Balbigny ; Belleroche ; Belmont-de-la-Loire ; La Bénisson-Dieu ; Bourg-de-Thizy ; Boyer ; Briennon ; Bully ; Bussièrès ; Le Cergne ; Champoly ; Chandon ; Changy ; La Chapelle-de-Mardore ; Charlieu ; Chausseterre ; Cherier ; Chirassimont ; Combre ; Commelle-Vernay ; Cordelle ; Le Coteau ; Cours-la-Ville ; Coutouvre ; Cremeaux ; Croizet-sur-Gand ; Le Crozet ; Cublize ; Cuinzier ; Dancé ; Ecoche ; Fourneaux ; La Gresle ; Grézolles ; Jarnosse ; Juré ; Lay ; Lentigny ; Luré ; Mably ; Machézal ; Maizilly ; Mardore ; Marnand ; Mars ; Meaux-la-Montagne ; Montagny ; Nandax ; Neaux ; Néronde ; Neulise ; Noailly ; Les Noës ; Nollieux ; Notre-Dame-de-Boisset ; Ouches ; La Pacaudière ; Parigny ; Perreux ; Pinay ; Pommiers ; Pont Trambouze ; Pouilly-les-Nonains ; Pouilly-sous-Charlieu ; Pradines ; Régnny ; Renaison ; Riorges ; Roanne ; Ronno ; Sail-les-Bains ; Saint-Alban-les-Eaux ; Saint-André-d'Apchon ; Saint-Bonnet-des-Quarts ; Saint-Cyr-de-Favières ; Saint-Cyr-de-Valorges ; Saint-Denis-de-Cabanne ; Sainte-Agathe-en-Donzy ; Sainte-Colombe-sur-Gand ; Saint-Forgeux-Lespinasse ; Saint-Georges-de-Baroille ; Saint-Germain-la-Montagne ; Saint-Germain-Laval ; Saint-Germain-Lespinasse ; Saint-Haon-le-Châtel ; Saint-Haon-le-Vieux ; Saint-Hilaire-sous-Charlieu ; Saint-Jean-la-Bussière ; Saint-Jean-Saint-Maurice-sur-Loire ; Saint-Jodard ; Saint-Julien-d'Oddes ; Saint-Just-d'Avray ; Saint-Just-en-Chevalet ; Saint-Just-la-Pendue ; Saint-Léger-sur-Roanne ; Saint-Marcel-de-Félines ; Saint-Marcel-d'Urfé ; Saint-Martin-d'Estréaux ; Saint-Martin-la-Sauveté ; Saint-Nizier-sous-Charlieu ; Saint-Paul-de-Vézelin ; Saint-Pierre-la-Noaille ; Saint-Polgues ; Saint-Priest-la-Prugne ; Saint-Priest-la-Roche ; Saint-Rirand ; Saint-Romain-d'Urfé ; Saint-Romain-la-Motte ; Saint-Symphorien-de-Lay ; Saint-Victor-sur-Rhins ; Saint-Vincent-de-Boisset ; Saint-Vincent-de-Reins ; Sevelinges ; Souternon ; Thizy ; La Tuilière ; Urbise ; Vendranges ; Villemontais ; Villerest ; Villers ; Violay ; Vivans ; Vougy.

### **Zone d'emploi de la vallée de l'Arve (57 communes)**

Amancy ; Arâches-la-Frasse ; Arenthon ; Ayse ; Bonneville ; Brizon ; Chamonix-Mont-Blanc ; La Chapelle-Rambaud ; Châtillon-sur-Cluses ; Cluses ; Combloux ; Les Contamines-Montjoie ; Contamine-sur-Arve ; Cordon ; Cornier ; La Côte-d'Arbroz ; Demi-Quartier ; Domancy ; Entremont ; Etaux ; Faucigny ; Les Gets ; Les Houches ; Magland ; Marcellaz ; Marignier ; Marnaz ; Megève ; Mégevette ; Mieussy ; Mont-Saxonnex ; Morillon ; Nancy-sur-Cluses ; Onnion ; Passy ; Peillonnex ; Le Petit-Bornand-les-Glières ; Praz-sur-Arly ; Le Reposoir ; La Rivière-Enverse ; La Roche-sur-Foron ; Saint-Gervais-les-Bains ; Saint-Jeoire ; Saint-Laurent ; Saint-Pierre-en-Faucigny ; Saint-Sigismond ; Saint-Sixt ; Sallanches ; Samoëns ; Scionzier ; Servoz ; Sixt-Fer-à-Cheval ; Taninges ; Thyez ; Vallorcine ; Verchaix ; Vougy.